

9. DZM-Ausschreibungsrunde bis 31. März 2014

Innovative Projekte für eine nachhaltige Mobilität gesucht

Das Dienstleistungszentrum für innovative und nachhaltige Mobilität UVEK (DZM) lädt zum neunten Mal zur Eingabe von Projekten ein. Mit dem DZM als ämterübergreifende Plattform der Bundesämter für Raumentwicklung (ARE), Energie (BFE), Strassen (ASTRA), Umwelt (BAFU), Verkehr (BAV) und Gesundheit (BAG) unterstützt das Eidgenössische Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation UVEK in Ergänzung zur Infrastrukturpolitik innovative Projekte für eine nachhaltige Mobilität. Das DZM unterstützt grundsätzlich Projekte auf allen Stufen von der Idee bis zur Umsetzung, die ihre Wirkung in der Schweiz entfalten. Gefragt sind neue, innovative Ansätze und Projekte, die vorhandene Kapazitäten und Ressourcen effizient und umweltgerecht nutzen, das Umsteigen erleichtern, die Lücken in der Mobilitätskette schliessen oder konkurrenzfähige Mobilitätslösungen erproben. Die Ausschreibung 2014 ist themenmässig offen. Für alle bewilligten Projekte stellt das UVEK ca. Fr. 500'000.- zur Verfügung. Die Unterstützungsbeiträge sind auf die Jahre 2014 bis 2016 begrenzt und können max. 40% der Gesamtprojektkosten betragen. Gesuche müssen bis am 31. März 2014 eingereicht werden. (Sprachen: de, fr)

Weitere Informationen:
DZM-Gesuchseingabe

www.are.admin.ch/dienstleistungen/00908/index.html?lang=de

Centre de services pour une mobilité innovatrice et durable

Le DETEC lance la neuvième procédure de soumission

Le Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable invite pour la neuvième fois à lui soumettre des projets. Par cette plateforme associant plusieurs offices (Office fédéral du développement territorial ARE, de l'énergie OFEN, des routes OFROU, de l'environnement OFEV, des transports OFT et de la santé publique OFSP), le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC soutient, subsidiairement à la politique des infrastructures, des projets innovateurs promouvant la mobilité durable. Le soutien financier est limité dans le temps et se concentre sur des idées nouvelles, prometteuses et ayant de bonnes chances commerciales. Les projets à tous les stades d'évolution, de l'idée à la réalisation, ont des chances d'être acceptés. Le Centre de services cherche des projets intermodaux novateurs complétant la chaîne de mobilité ou portant sur les interfaces entre les différents modes de transport. La soumission d'offres 2014 ne porte pas sur un thème spécifique. Le DETEC met au total Fr. 500'000.- à disposition des projets qui seront retenus. Les soutiens financiers sont limités aux années 2014 à 2016 et ne peuvent pas dépasser 40% des coûts de projet totaux. Le délai de soumission est fixé au 31 mars 2014. (Langues: français, allemand).

Pour plus d'informations:
Soumission de projets

www.are.admin.ch/dienstleistungen/00908/index.html?lang=fr

04.02.2014



Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable : le délai de postulation du 9^{ème} appel à projet est fixé au 31 mars 2014

Le Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable invite pour la neuvième fois à lui soumettre des projets. Par cette plateforme associant plusieurs offices (Office fédéral de l'énergie OFEN, du développement territorial ARE, des routes OFROU, de l'environnement OFEV, des transports OFT et de la santé publique OFSP), le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC soutient, subsidiairement à la politique des infrastructures, des projets innovateurs promouvant la mobilité durable.

Les projets pris en considération sont, en particulier, ceux qui visent à:

- exploiter les capacités existantes et les ressources naturelles de manière plus efficace et plus respectueuse de l'environnement;
- faciliter les transbordements et les rendre plus agréables;
- combler les lacunes dans la chaîne de mobilité;
- expérimenter des approches novatrices et compétitives pour la mobilité ou des solutions spécialement adaptées à une situation donnée.

La 9^{ème} procédure de soumission est lancée. Les offres devront être déposées d'ici le 31 mars 2014.

Vous trouverez davantage d'informations, un aperçu des projets déjà soutenus, ainsi que le formulaire de demande sur le site Internet sous

<http://www.are.admin.ch/dienstleistungen/00908/index.html?lang=fr>

Contact : Office fédéral du développement territorial ARE, Peter Schild, 031 322 55 55, peter.schild@are.admin.ch



Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable - 9^{ème} procédure de soumission

Dossier d'appel d'offres

Etat au 06 janvier 2014

1. Introduction:

1.1 Que vise le DETEC en créant ce centre de services et comment celui-ci fonctionne-t-il ?

En politique des transports, le DETEC mise sur le développement durable. Ce dernier comprend aussi le développement d'idées nouvelles pour des formes et des offres de mobilité porteuses d'avenir. Avec le Centre de services pour une mobilité innovatrice et durable, la Confédération contribue à ce développement. Le centre soutient de nouveaux projets de mobilité prometteurs qui complètent la politique fédérale en matière d'infrastructures de transport. Il met par ailleurs à la disposition de tous les intéressés un service de conseil commun.

Les activités du Centre de services se focalisent sur le domaine des interfaces entre les différents modes de transport et doivent améliorer la capacité et la durabilité de l'ensemble du système des transports. Le soutien financier est limité dans le temps jusqu'en décembre 2016 et se concentre sur des idées nouvelles, prometteuses et ayant de bonnes chances commerciales. Vu les ressources limitées, il est nécessaire de sélectionner les projets les plus prometteurs. Les responsables techniques des offices impliqués évaluent les demandes de subvention et opèrent la sélection.

L'essai pilote, réalisé entre 2006 et 2009, a pris fin avec la 4^{ème} procédure de soumission. Les quatre procédures de soumission ont permis de soutenir 24 projets dont 21 ont été réalisés.

A partir de 2010, le Centre de services a entamé une phase de consolidation qui se terminera fin 2014. Une procédure de soumission est menée chaque année. Durant la phase de consolidation, un thème prioritaire a été fixé tous les deux ans, par exemple le stationnement et la gestion des places de stationnement, le trafic de tourisme et de loisirs, l'habitat et la mobilité, le trafic lié au sport et aux manifestations publiques, la mobilité combinée. Les projets proposés dans ces domaines ont été traités en priorité dans un cadre défini au préalable.

La 9^{ème} soumission d'offres ne porte pas sur un thème spécifique. Un montant maximal de 500 000 CHF est mise à disposition pour cette procédure. La participation est limitée aux années 2014, 2015 et 2016, les projets devant impérativement être mis en œuvre au plus

tard en décembre 2016. Les dossiers déposés dans le cadre de cette 9^{ème} procédure devront être déposés d'ici au 31 mars 2014.

2. Quels sont les thèmes privilégiés ?

Les projets et les approches attendus doivent être novateurs, voire pionniers, et viser une exploitation durable et plus efficace des capacités existantes et des ressources naturelles, faciliter les transbordements, combler des lacunes interrompant la chaîne de mobilité ou permettre l'instauration de solutions de transport intermodales d'un type nouveau. Les thèmes pouvant être retenus ont été précisés sur la base des expériences réalisées lors des sélections précédentes. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, d'autres thèmes pouvant bien sûr être envisagés :

Villes et agglomérations

- Approches favorisant une mobilité qui soutient le développement urbain et résidentiel durable
- Organisation en réseau de l'offre de mobilité et de la communication
- Schémas et modèles de financement permettant de proposer une offre de mobilité complète
- Mesures d'aménagement favorisant une mobilité durable (entre autres la mobilité douce)
- Promotion de la santé et de la mobilité douce par davantage de mouvement, moins de bruit, moins de stress, plus de contacts sociaux
- Autres projets, p. ex. mesures relatives à la gestion des places de stationnement

Espace rural

- Actions visant à promouvoir le développement durable de la mobilité dans une région et une commune
- Offre répondant aux besoins justifiés d'accessibilité
- Schémas et modèles visant un financement de la desserte à long terme à des conditions supportables pour la région, ainsi que la garantie du service public à l'échelle régionale
- Autres

Loisirs et tourisme

- Formes d'organisation favorisant le transport durable pour les loisirs et les achats et accordant une attention particulière au transport lié au sport et aux manifestations publiques
- Offres répondant aux besoins justifiés de desserte des lieux exacts de départ et d'arrivée (y c. transport des bagages)
- Approches visant la promotion combinée de la mobilité durable et, notamment, d'offres d'excursions et de voyages appropriées

- Autres projets

Environnement, énergie et mobilité

- Projets pour une utilisation efficace des véhicules (dans la mesure où l'approche retenue n'est pas déjà couverte par une priorité de projet de SuisseEnergie)
- Projets visant à réduire la charge de trafic, les atteintes au climat, à la qualité de l'air et au paysage, les nuisances sonores et la consommation de sol, ainsi qu'à utiliser l'énergie efficacement
- Autres

Propositions d'innovation technologique

En ce qui concerne les projets d'innovation technologique, une coordination est en principe recherchée avec les activités que la Confédération déploie dans le domaine des cleantech et avec celles de la CTI, Commission pour la technologie et l'innovation.

- Idées pour le futur système de transports
- Projets d'information et de communication favorisant l'utilisation optimale des infrastructures et des moyens de transport disponibles
- Logistique
- Autres

3. Critères de sélection:

Le centre de services soutient en priorité des projets intermodaux novateurs qui déploient leurs effets en Suisse (exceptions voir section 3.3). Il accepte des projets intervenant à tous les niveaux, de l'idée à la réalisation. Il privilégie toutefois les projets prêts à être mis en œuvre et ayant un impact positif direct sur une politique des transports durable, sur l'environnement, sur la santé, sur l'efficacité énergétique et sur le potentiel de réduction des émissions de CO₂. Mais il s'intéresse aussi à la présentation de modèles susceptibles d'être diffusés et de servir d'exemples à l'échelle nationale. Pour les projets de grande envergure, il faut à la fois que leur objet et l'étape devant être soutenue soient clairement définis et que des perspectives de mise en œuvre réalistes soient avancées.

3.1 A quels critères un projet doit-il répondre ?

- Déclaration des moyens fédéraux déjà sollicités et dont l'attribution a été confirmée
- **Coûts totaux** du projet **d'au moins CHF 50 000**. Exceptions possibles dans certains cas motivés
- Présentation de la situation financière et des perspectives de financement
- Soutien fédéral exigé comme impulsion de départ

- Orientation et effet à long terme
- Gestion de projet transparente assortie d'une division en étapes et d'un contrôle des coûts et de l'efficacité
- Solide assise du projet et / ou recours à des partenaires qualifiés pour la mise en œuvre
- Potentiel d'effet, de multiplication ou de diffusion à l'échelle nationale

3.2 Les requérants doivent exposer les perspectives de succès en fonction des critères suivants :

- Potentiel d'innovation et de commercialisation
- Potentiel d'efficacité énergétique et de réduction du CO₂ et absence d'effets négatifs sur d'autres domaines environnementaux
- Effets positifs pour une politique durable des transports, pour l'environnement et pour la santé (p. ex. augmentation de la part des transports publics et de la mobilité douce ou renforcement de l'intermodalité, amélioration de l'accès au système de transports, etc.)

3.3 Quels sont les projets qui n'ont aucune chance d'obtenir des subventions du centre de services ?

- Projets dont les auteurs ne peuvent pas garantir la mise en œuvre
- Recherche fondamentale, subventions annuelles ou d'exploitation à des organisations
- Coûts d'exploitation qui ne relèvent pas du projet soutenu
- Projets visant principalement la construction et l'exploitation d'installations d'infrastructure
- Développement de véhicules.

Les projets qui sont en priorité axés sur la communication et non pas sur la mise en œuvre concrète, notamment les colloques, congrès, campagnes, expositions, matériel didactique et publications ont **peu de chance d'être subventionnés**.

Les doubles financements sont à éviter autant que possible. Les projets financés directement ou indirectement par un ou plusieurs offices du DETEC dans le cadre de leurs autres tâches ne peuvent pas prétendre à une subvention du centre de services, par exemple par le biais d'agences et de programmes de SuisseEnergie. Quant aux projets déjà soutenus dans le cadre de mesures de compensation des émissions de CO₂ (notamment Fondation Centime climatique/KliK, Fondation Myclimate, centrales combinées au gaz, etc.), ils sont exclus du soutien financier du centre de services.

4. Délais :

Les offres liées à la 9^{ème} procédure de soumission devront être déposées avant le **31 mars 2014**. **Les contributions octroyées dans ce cadre se concentreront sur la période de mise en œuvre de 2014 et 2015 (exceptionnellement jusqu'en 2016)**. La clôture du projet doit aussi

avoir lieu durant cette période. **Les contributions de soutien qui n'auront pas été sollicitées d'ici le 30 novembre 2016 seront caduques.**

5. Quelle est l'ampleur des subventions possibles ?

Les **coûts totaux du projet** doivent atteindre **au moins 50 000 francs**. Des exceptions sont possibles dans certains cas motivés. Le **montant maximal** fourni par le centre de services pour des projets de mise en œuvre **est de 40 %** des coûts totaux du projet.

6. Qui peut déposer une demande de subvention ?

Le centre soutient des projets de l'économie privée et des pouvoirs publics suisses (cantons, régions, communes, y compris en coopération avec d'autres partenaires). Le partenaire contractuel est une entité juridique (personne physique ou morale).

7. Comment s'effectue le contrôle des coûts et de l'efficacité ?

Un contrôle des coûts et de l'efficacité est exigé des projets cofinancés.

8. Quelles sont les conditions formelles ?

Les requérants doivent remettre leur demande à l'Office fédéral du développement territorial ARE (section Politique des transports, 3003 Berne) en utilisant le formulaire de demande ad hoc complètement rempli et en sept exemplaires (y compris annexes).

Le formulaire de demande est à disposition sous :

<http://www.are.admin.ch/csm>

Les dossiers incomplets ne peuvent prétendre à aucune évaluation. Aucune correspondance ne sera échangée sur les projets qui ne sont pas pris en considération. Tout recours juridique est exclu.

9. Et ensuite ?

Les documents à l'appui des demandes seront étudiés à l'échéance du délai. Les décisions d'octroi de subvention sont prises en règle générale dans les 2 mois et demi après la clôture des soumissions. Puis les auteurs des projets seront informés de la décision les concernant et la liste des projets retenus sera publiée sur Internet.

10. Où obtenir des informations supplémentaires ?

Pour tout renseignement :

Office fédéral du développement territorial ARE
Peter Schild

Section Politique des transports

3003 Berne

Tél. +41 (0)31 322 55 55 / Courriel : peter.schild@are.admin.ch